

**SYNDICAT MIXTE
DES BASSES VALLEES ANGEVINES
ET DE LA ROMME**

**BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 21 FEVRIER 2024**

PROCES VERBAL

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	PAGES
1	Introduction	
1.1	Validation du compte-rendu du 20 septembre 2023	5
2	Point en exergue	
2.1	Tourbières bilan 2023 et programme 2024, intervention du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire	5
2.2	Biodiversité et inventaires préalables aux travaux : bilan 2023 et programme 2024, intervention de la Ligue de Protection des Oiseaux	6
3	Fonctionnement du syndicat et représentations	
3.1	Convention de télétransmission des actes	7
3.2	Convention de coopération avec le CEN Pays de la Loire	7
4	Ressources Humaines	
5	Finances	
5.1	Ligne de trésorerie	9
6	Gestion des Milieux Aquatiques	
7	Prévention des Inondations	
7.1	Convention de partenariat avec l'ESTHUA	10
7.2	Identité visuelle et nom de l'évènement autour de la commémoration de la crue de 1995	11
8	Ralentir le grand cycle de l'eau	
8.1	Présentation de l'étude pour la définition d'un réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques sur le territoire du SMBVAR	13
9	Liste des actes signés	14
10	Questions diverses	15

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

*Séance du 21 février 2024 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 13 heures 55 – Fin de séance à 15 heures 03*

Etaient présents :

M. Jean-Paul PAVILLON ; M. François BOET ; M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Marc-Antoine DRIANCOURT (départ à 14h30)

Etaient excusés : MME Catherine CHEREAU ; M. Yves BERLAND ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Catherine CHEREAU donne pouvoir à François BOET

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ, MME Coralie DEBARRE, M. Vincent JAUFFRIT, MME Anne-Laure RIOBE, MME Angèle HEROULT, M. Milan BARBEAU, M. Bertrand DEGRIECK

Le conseil a nommé secrétaire, Monsieur Jean-François RAIMBAULT



Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le 22 février 2024

BUREAU SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

INTRODUCTION

M. Jean-Paul PAVILLON accueille les participants à ce nouveau Bureau Syndical et les remercie de leur présence.

Le quorum est atteint.

APPEL NOMINAL

M. Jean-Paul PAVILLON procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants. Il précise les membres excusés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Paul PAVILLON propose que l'ordre alphabétique soit utilisé pour la nomination au poste de secrétaire.

De ce fait, il nomme M. Jean-François RAIMBAULT, secrétaire de séance.

Point 1.1

VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

M. Jean-Paul PAVILLON présente le compte rendu de la séance du 20 septembre 2023. Il demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est émise.

M. Jean-Paul PAVILLON procède au vote.

Le Bureau valide le précédent compte-rendu à l'unanimité.

2 - POINT EN EXERGUE

Point 2.1 : Tourbières bilan 2023 et programme 2024, intervention du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire

Présentation par Florentin Bernier du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire :

Il est introduit la définition d'une tourbière. Ces milieux particuliers sont riches mais menacés par le changement climatique et les aménagements humains.

Bilan des actions menées en 2023 :

- Inventaire des tourbières entre 2021 & 2023 : 70 sondages dont 5 seulement ont montré la présence de tourbe ;
- Présentation des sites tourbeux ;
- Présentation du suivi piézométrique sur Marcé : pas de baisse sur les deux piézomètres ; constatation du réhaussement de la nappe sur le piézomètre 2. Les résultats seront à préciser

BUREAU SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

et à interpréter avec de nouvelles données, notamment celles de l'automne 2023 qui a été pluvieux.

Les futures actions portées par le CEN dans le cadre de la convention de coopération en 2024:

- Poursuite du suivi du réseau de piézomètre sur le réseau de Marcé,
- Diagnostic zones humides dans le cadre de la restauration du Tremblay,
- Réalisation d'inventaires de tourbières sur le bassin versant de la Romme,
- Animation foncière sur les bassins versant du Pont Rame et du ruisseau de Marcé.

Point 2.2: Biodiversité et inventaires préalables aux travaux - bilan 2023 et programme 2024, intervention de la Ligue de Protection des Oiseaux

La présentation est effectuée par Jean Pelé de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO 49).

Le bilan des actions réalisées en 2023 dans le cadre de la convention de partenariat :

- Accompagnement du stagiaire su SMBVAR sur les protocoles en lien avec la biodiversité sur les avants/après travaux ;
- Réalisation de prospection et d'inventaires dans le parc de la Guyonnière à Montreuil-Juigné (arbres à cavités, inventaire des amphibiens, etc.) ;
- Plan de gestion aval de la Romme : Celui-ci sera reporté en 2024 le temps de finaliser les quelques travaux restants ;
- La confluence de la Baconne et de la Mayenne: réalisation d'un diagnostic écologique (inventaires avifaune hivernante et amphibiens) ;
- Etangs des Ménassières : Diagnostic écologique et préconisations de restauration
- Finalisation du plan de gestion de Marcé et réalisation des premiers inventaires sur les oiseaux et les papillons de nuits (479 espèces recensées).

Les futures actions portées par la LPO Anjou dans le cadre de la convention de coopération en 2024 :

- Accompagnement du stagiaire pour la réalisation des inventaires avant et après travaux,
- Accompagnement de la commune de Champocé-sur-Loire sur la mise en place d'un plan de gestion sur la Romme (report de 2023),
- Diagnostic écologique de la digue et des berges des plans d'eau de la Douinière (inventaire des arbres à cavité, de la faune/flore),
- Accompagnement pour l'établissement d'un plan de gestion sur le ruisseau du Tremblay,
- Réalisation des inventaires sur le Piron dans le bourg de Champigné,
- Réalisation des inventaires sur la Suine à Monriou,

M. PAVILLON remercie les partenaires pour la qualité de leur prestation.

Départ de M. Marc-Antoine DRIANCOURT (14h30).

3 – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT ET REPRESENTATIONS

Convention de télétransmission des actes

Délibération N°3.1

Référence : DEL B 2024 01

Fonctionnement du syndicat et représentations - Convention de télétransmission des actes

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre de la dématérialisation des actes, il convient de passer une convention avec l'Etat pour transmettre les actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Cette convention doit faire l'objet d'une nouvelle approbation suite au passage à la M57. Elle précise la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique, les engagements des deux parties pour le bon fonctionnement de la télétransmission et les modalités de renonciation.

Considérant le projet de convention de télétransmission des actes présenté en annexe,

DELIBERE

Approuve la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité présentée en annexe de la présente délibération ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2024 01 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

Convention de coopération avec le CEN Pays de la Loire

Délibération N°3.2

Référence : DEL B 2024 02

Fonctionnement du syndicat et représentations - Convention de coopération avec le CEN Pays de la Loire

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Depuis plusieurs années, le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire (CEN) accompagne le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme sur la déclinaison locale

BUREAU SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

du Programme Régional d'Actions en faveur des Tourbières (PRAT). En 2021, une convention a été signée pour les 3 années du CT Eau 2021-2023 entre le SMBVAR et le CEN. Elle a permis la réalisation de plusieurs inventaires et diagnostics sur les tourbières potentielles du territoire. Cette convention est arrivée à échéance fin 2023.

La poursuite de ce partenariat a été inscrite à la programmation 2024-2026 du Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme. Le travail de diagnostic des tourbières du territoire arrivant à son terme, il est proposé d'élargir le partenariat sur le diagnostic de zones humides et le développement d'une animation foncière pour les trois prochaines années. Ces actions complémentaires visent à faciliter la mise en œuvre des projets de restauration des milieux aquatiques portés par le SMBVAR.

Il est proposé au Bureau du Syndicat d'établir une convention de partenariat de 3 ans avec le CEN Pays de la Loire afin d'encadrer la coopération entre les partenaires.

Ainsi, le CEN Pays de la Loire s'engage à mener les actions décrites dans les fiches actions annuelles, à y consacrer les moyens humains appropriés en lien avec ses domaines de compétences et à y affecter les moyens financiers attribués par le SMBVAR.

Le SMBVAR pour sa part, s'engage à apporter son assistance technique à la mise en œuvre de ces actions et à y affecter les moyens financiers appropriés soit un montant maximum de 7 700 € TTC par an.

Les fiches actions produites par le CEN Pays de la Loire seront validées par le Président du SMBVAR et feront l'objet d'une commande donnant lieu à un seul paiement.

Considérant le projet de convention de partenariat annexé,

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat 2024-2026 entre le CEN Pays de la Loire et le SMBVAR ;

Impute les dépenses au budget 2024 et suivants ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2024 02 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

4 – RESSOURCES HUMAINES

5– FINANCES

Ligne de trésorerie

Délibération N°5.1

Référence : DEL B 2024 03

Finances – Ligne de trésorerie

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) dispose de subventions importantes venues d'organismes partenaires notamment de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire, l'Union européenne, via le Fond Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) et l'Etat via le Fond pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Ces subventions alimentent le budget du SMBVAR mais ne sont versées qu'après la constatation du service fait et dans un délai pouvant aller de plusieurs mois à deux ans.

Dans ce contexte la trésorerie du SMBVAR se retrouve déficitaire rapidement le temps de récupérer ces subventions. Afin d'éviter une sollicitation supplémentaire des intercommunalités membres, le bureau a approuvé une proposition d'ARKEA pour 400 000 € sur 12 mois le 5 juillet 2018. La ligne de trésorerie est reconduite annuellement par délibération.

La banque ARKEA a remis une offre pour une ligne de trésorerie de juin 2024 à juin 2025 dont le détail est présenté ci-dessous :

Montant : 400 000 €

o Commission d'engagement : 500 €

Durée : 12 mois

Périodicité : trimestrielle (sans capitalisation des intérêts)

Base de calcul : Exact/360

Commission de non utilisation : Néant

Index : TI3M flooré à 0 + 1,00 %

Conditions financières :

Index	Marge
TI3M	+ 1 %

Versement des fonds : Sans frais

o Montant minimum : 10 000 €

o Modalités : par l'Espace Client en J avant 15h et en J+1 après 16h

Remboursement des fonds : Sans Frais

o Modalités : par l'Espace Client, en J avant 11h30

Facturation des intérêts : J-1

o Jour de tirage : Inclus

o Jour de remboursement : Exclu

Considérant l'offre d'ARKEA du 12 février 2024 annexée ;

BUREAU SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

Vu la délibération DEL 2018 18 prise par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme le 17 mai 2018, approuvant l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000 € et la proposition d'ARKEA ;

DELIBERE

Approuve la ligne de trésorerie pour un montant de 400 000 € ;

Approuve la proposition d'ARKEA pour une durée de 12 mois avec possibilité de prorogation ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2024 et suivants.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2024 03- Le Bureau adopte à l'unanimité.

6 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

7 – PREVENTION DES INONDATIONS

Convention de partenariat ESTHUA

Délibération N°7.1

Référence : DEL B 2024 04

Prévention des Inondations - Convention de partenariat ESTHUA

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre de l'organisation du projet de commémoration de la crue de 1995 portée par le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme, ce dernier et L'Université d'Angers, à travers la délégation de la composante ESTHUA Tourisme, Culture et Hospitalité ont décidé d'établir une collaboration dans le cadre d'une mission qui répond à un projet pédagogique validé conjointement.

La mission envisagée concerne la participation (des étudiants du Master Culture, parcours Patrimoine et tourisme et du Master Culture, parcours Médiation culturelle et communication de l'ESTHUA) à la manifestation sur les 30 ans de l'inondation de 1995 le 1er février 2025, au Palais des Congrès d'Angers. Elle se décompose en 2 axes :

BUREAU SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

- Axe Constitution d'un dossier documentaire sur l'inondation de 1995 : dans le cadre du cours « Outils et méthodologie de la connaissance historique » auprès des Master 1 Patrimoine et tourisme, travail sur le recueil de témoignages, sur la recherche d'archives (selon possibilité d'accueil des centres d'archives) et sur la réalisation d'images actuelles en relation avec des photos d'avant-1995.
- Axe Médiation culturelle : dans le cadre d'un PEA du Master Médiation culturelle et communication, proposition et conception d'outils de médiation dans l'espace consacré à l'inondation de 1995. Les étudiants de ces deux masters animeront un stand lors de la journée du 1er février 2025 sur la thématique des inondations de 1995 à partir des livrables réalisés.

Le projet de convention annexé définit les modalités d'exécution de la présente mission :

- Calendrier et délais pour la réalisation des missions par les étudiants,
- Les résultats attendus,
- L'utilisation des résultats par les parties
- La participation financière du Syndicat à hauteur de 500€ TTC maximum pour la réalisation des livrables.

Considérant le projet de convention annexé,

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'Université d'Angers et plus particulièrement la composante ESTHUA ;

Approuve la prise en charge de 500 €TTC maximum pour la réalisation des livrables ;

Impute les dépenses au budget 2024 et suivants ;

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. Jean-Paul PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la délibération.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL B 2024 04 - Le Bureau adopte à l'unanimité.

Point 7.2 : Identité visuelle et nom de l'évènement autour de la commémoration de la crue de 1995

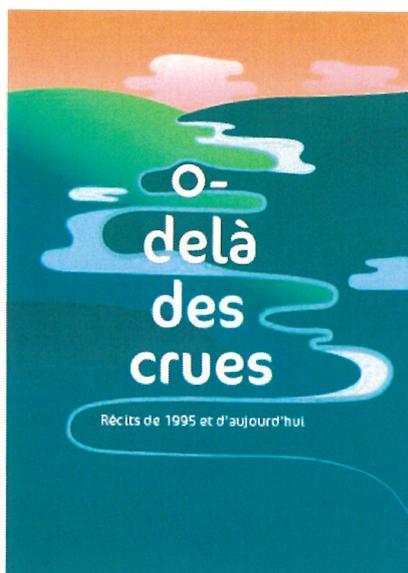
MME GUTIERREZ présente un point sur la commémoration de la crue de 1995 à travers deux axes :

- L'identité visuelle & le nom de l'évènement :

Proposition d'une identité visuelle pour l'évènement avec un nom : O-delà des crues, Récits de 1995 et d'aujourd'hui.

BUREAU SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

Le visuel est validé par les élus présents avec une demande sur des propositions de couleurs différentes pour pouvoir trancher définitivement. Les propositions devront être déclinées en deux versions : O et AU.



o-
delà
des
crues

o-
delà
des
crues

o-
delà
des
crues



Présentation des pictogrammes proposés pour la scénographie : il est demandé à modifier celui représentant une inondation.

- Le concours photo :

Présentation du calendrier :

- Du 2 septembre au 6 octobre 2024 : réception des photographies
- 1^{ère} moitié d'octobre 2024 : tri et vérification par le SMBVAR
- 2^{ème} moitié d'octobre 2024 : sélection des 24 finalistes par les membres du jury
- Du 4 au 22 novembre 2024 : vote du public pour la sélection des 6 gagnants et sélection de 3 coups de cœur par le jury
- Décembre 2024 : annonces des gagnants
- Janvier 2025 : mise en valeur des photographies gagnantes dans le cadre du mois de commémoration

BUREAU SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

- 1^{er} février 2025 : remise des prix et exposition des finalistes lors de la journée de clôture au Centre des Congrès

Il est proposé de faire un seul coup de cœur du jury sur l'ensemble des finalistes et non pas trois comme envisagé.

M. BOET demande si dans le règlement du concours il y a une phrase d'explication sur chaque thème ? MME GUTIERREZ indique que chaque thème est explicité dans le règlement du concours. Il est aussi précisé que les personnes ne pourront que proposer deux photographies maximums par thème, mais pourront participer aux trois thèmes.

M. RAIMBAULT indique qu'il faudrait le même format de photographie pour postuler. MME GUTIERREZ indique que le format n'est pas imposé, seulement la qualité de l'image et le poids (pour la transmission des photographies).

MME GUTIERREZ présente la composition du jury pour une réunion en présentielle :

- 3/4 élus (faire une demande lors du Comité Syndical),
- 3/4 agents syndicat,
- Membres du groupe de travail.

Les critères de sélection des photographies sont les suivants :

- Le respect des thèmes et du règlement
- La qualité de la photographie
- Son esthétique.

8 – RALTENTIR LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Point 8.1 : Présentation de l'étude pour la définition d'un réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques sur le territoire du SMBVAR

M CLARKE présente l'étude qui va être lancée en 2024 sur la définition d'un réseau de mesures hydrométriques et hydrogéologiques sur le territoire du SMBVAR.

Le but de cette étude est de développer la connaissance du fonctionnement des cours d'eau du territoire du Syndicat. En effet, le syndicat s'étend sur une superficie de 1500km² avec environ 1500 km de cours d'eau dont 80% du linéaire connaît des assecs. 21 masses d'eau sont répertoriées avec un réseau de suivi limité au bassin de la Romme (piézométrique et assecs). En 2023, le Syndicat a développé le réseau de suivi ONDE sur les bassins versants étudiés/à étudiés.

Comme le Syndicat ne dispose pas des moyens humains et financiers pour équiper l'intégralité des masses d'eau, l'étude programmée doit permettre de définir et prioriser les masses d'eau devant faire l'objet d'un suivi. L'étude portera sur trois 3 phases :

- Phase 1 : Définition d'une méthodologie de caractérisation des unités hydrologiques et hydrogéologiques cohérentes :
 - Définition des critères à retenir
 - Définition de la méthodologie
- Phase 2 : Définition des unités hydrologiques et hydrogéologiques cohérentes
- Phase 3 : Définition du réseau de mesure sur les unités définies
 - Caractéristiques techniques
 - Localisation

BUREAU SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

- Méthode de collecte des données
- Entretien

L'étude sera lancée en avril 2024 (phase de consultation actuellement depuis le 19 février 2024) et durera 8 mois pour un budget estimé de 60K€.

Un comité technique est prévu composé des membres suivants : DREAL, SAGE, AELB, Région Pays de la Loire, Conseil Départemental 49.

Un comité de Pilotage composé des membres du comité technique et d'élus sera mis en place. Jean-Paul BEAUMONT, Jacques BLONDET et Jean-Paul PAVILLON sont intéressés pour intégrer le COPIL qui se déroulera en 2024.

LISTE DES ACTES SIGNES

La liste des actes signés ci-après est remise aux élus.

TYPE	PARTIES PRENANTES	DOSSIERS
RESSOURCES HUMAINES	Bertrand DEGRIECK	Arrêté avancement échelon
	Anne-Laure RIOBE	Arrêté avancement échelon
	Vincent JAUFFRIT	CDD de 3 ans
	Léa PARELLE	CDD de 3 ans
COMMANDE PUBLIQUE	Cabinet harry Langevin	Marché topo2024
SUBVENTION	Agence de l'Eau Loire Bretagne & Région Pays de la Loire	Demande de subvention Relevés topo - création de piézomètres et autres
		Demande de solde de subvention Baconne/Suine
	FEDER	Demande de subvention Animation PAPI 2021-2026 Actions du PAPI 2021-2026
	Fond Barnier	Demande de solde de subvention Animation 2023

BUREAU SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

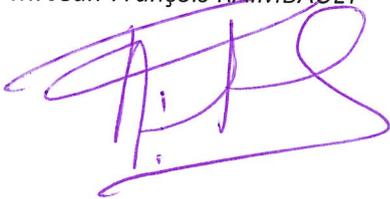
QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Paul PAVILLON demande s'il y a d'autres questions.

La séance est levée à 15h03.

Le secrétaire de séance,

M. Jean-François RAIMBAULT



Le Président,

M. Jean-Paul PAVILLON

